



Convocation expert judiciaire non présentation avocat

Par **arcane**, le **29/10/2008** à **17:45**

j'ai entamer mes procédures avec un avocat (X) le nom de son cabinet au même nom, en 2005 avec une dizaine de RDV préalable, puis j'ai fait la connaissance d'une sous-traitance à un avocat (Y) dans la salle d'attente de l'expert en question et cela 3 minutes avant que l'expert nous fasse rentrer, voilà MR donc....

je peux considérer que mon avocat s'est déplacé juste pour un brouillon, puisque le rapport a été intégralement remanié en complicité avec la partie adverse

et je pense que je me suis fait voler $2000 + 1116 + 538 = 23968$ francs, sur dans mon terme un RDV médico-juridico-legal à caractère mafieux légal??

sachez que la secu m'a déclaré en [fluo] Bonjour, ma question est simple je payer 1116 euros de déplacement + 538 d'honoraires mon avocat pour me représenter et m'assister lors d'une expertise judiciaire, j'ai payé 2000 euros.

le RDV s'est passé en 2 fois. donc la 1ère fois en présence des 2 parties + leur avocat le survol par l'expert de la globalité de chaque partie de ma plainte envers le chirurgien présent, puis STOP l'expert judiciaire coupe la réunion et donne un autre RDV pour finaliser le rapport puis l'osculatation de mon corps.

le 2ème RDV malgré ma demande de confirmation à mon avocat de la date par gouverneur, je me présente comme convenu dans le cabinet de l'expert surprise !! mon avocat est absent, puis en toute symbiose je participe à mon osculatation avec l'expert avocat adverse et l'expert judiciaire et le remaniement du rapport final, je suis resté de marbre devant l'expert qui demandait à la partie adverse l'accord de chaque mot en copinage,

après quelques renseignements je suis certain, que la déontologie de l'expert ne lui autorise

pas d'oublier une des 2 parties ,

mon avocat aurais du demander un (renvoie) pour la partie manquante au pres du tribinal ou au parquai [fluo][fluo][fluo] incapacite permanente de travail avec une pention d'incapacite de 620 euros par (trimestre) a 30% et j ai une rente de 354 euro par (moi),a 13%.ma question???puije redemander mon argent ou demander a mon avocat de me faire un avoir de sont deplacement+honoraire ,puisque le brouillon de 1 ere parti a ete remanier sans ma partie d'avocat ?